

Fiche de lecture

Qui rêve du logement social, Pascale Dietrich-Ragon, Sociologie, 2013

Introduction

Dans cet article, Pascale Dietrich-Ragon se propose d'étudier le parcours qui mène à la décision de demander un logement social, ce que la sociologue appelle la « carrière » du demandeur. Son objectif est de déterminer les éléments d'incitation à la demande, et le pourquoi du non-recours. Son enquête porte sur l'Ile-de-France. Là où la littérature sociologique [Becker 2002] a abordé le sujet selon une approche négative, en considérant le recours au logement social comme un choix par défaut, Pascale Dietrich-Ragon souhaite également comprendre la symbolique positive (un « rêve ») que peut acquérir le parc social, en répondant à la question du « comment » on devient candidat » (p. 20).



Cet article s'inscrit dans un contexte de crise du logement, caractérisée tant par une demande que des prix à la hausse, pour devenir propriétaire comme pour devenir locataire, situation critique qui concerne en premier lieu l'Ile-de-France, et ce depuis 1998. A ces facteurs de tensions viennent se greffer les mauvaises conditions de logement ou encore l'éloignement contraint du lieu de travail. Et pourtant, point de départ de l'enquête, la demande de logement social ne reflète pas fidèlement les difficultés de logement, en témoigne le non-recours important, notamment de la part des classes moyennes, ce qui pousse à s'interroger quant aux facteurs décisifs pour les demandeurs.

La thèse de l'auteure est que, malgré l'hétérogénéité des demandeurs (différences de niveaux de vie et d'éducation, induites notamment par les différentes voies de demandes et par les différents types de logements sociaux), ceux-ci présentent des similitudes de parcours qui permettent de mettre en exergue un certain nombre de motifs communs dans leur démarche. Aussi l'article détaille-t-il un certain nombre de facteurs explicatifs tels que la proximité préalable au milieu populaire, les obstacles à répétition sur le marché de l'immobilier privé, l'instabilité dans les sphères familiale et professionnelles.

Pascale Dietrich-Ragon a procédé à une enquête terrain de près d'un an. Accueillie pour ce faire à la Direction du Logement et de l'Habitat de Paris (DLH), elle a pu assister à l'accueil des candidats et aux interactions qui accompagnent l'enregistrement de la demande. Le choix de la DLH tient au fait que la structure accueille des demandeurs de toute la région (Paris et banlieue) venant y déposer leur dossier. Certes, du fait de la proximité, les demandeurs parisiens sont-ils plus nombreux. Cependant les demandeurs ont tendance à penser que leur dossier a plus de chance d'être pris en compte en étant envoyé à la direction centrale, ce qui fait de la DLH la structure la plus représentative de la population d'ensemble en Ile-de-France. Les plus précaires sont également plus susceptibles de se rendre à la DLH car plus à l'aise pour

remplir leur dossier avec l'aide d'un agent. Pour pallier les écarts de représentativité du lieu Pascale Dietrich-Ragon a également réalisé des entretiens avec une trentaine de demandeurs (3 cadres, 7 professions intermédiaires, 13 employés, 2 retraités et une femme au foyer). Notons que cette enquête de terrain exclue les demandeurs qui sont déjà logés dans le parc social et en demande de transfert (et qui représentent tout de même la moitié des demandes enregistrées en Ile-de-France) Elle s'appuie en parallèle sur l'enquête Logement INSEE de 2006.

Synthèse du texte



Malgré la diversité des logements sociaux (PLUS, PLAI, PLS) s'adressant à différentes catégories sociales, la diversité des revenus des demandeurs (538 €/mois pour les premier décile, 2155 €/mois pour le troisième quartile), de leur niveau de diplôme et des voies d'accès (la procédure est plus aisée et plus rapide pour ceux qui demandent un logement social par le biais de leur employeur), Pascale Dietrich-Ragon prend le parti de traiter uniformément leur « carrière » de demandeur. En effet, les écarts de revenus au sein de la population de demandeurs ne sauraient occulter le fait que la distribution est bien en deçà de la population d'Ile-de-France et que leur insertion sur le marché du travail est nettement plus incertaine (haut taux de chômage et haut taux de contrats précaires parmi les ménages dont la personne de référence est en emploi). C'est une vérité qui affecte la perception que les demandeurs ont d'eux-mêmes, comme l'évoque la sociologue : « Dans les entretiens, récurrente est la perception de détenir un « petit statut », comme en témoignent les expressions de « petits boulots », « petit contrat », « petit CDI » » (p. 23). A cela s'ajoute une proportion élevée de ménages immigrés ou issus de l'immigration qui ajoute à la tendance constatée par la sociologue sur le terrain d'un manque de familiarité de nombreux demandeurs avec la démarche administrative écrite (au moment, par exemple, d'envoyer une lettre pour détailler son cas).


Que dire alors des demandeurs insérés sur le marché du travail (82% des demandeurs salariés sont en CDI ou dans la fonction publique), dotés de revenus supérieurs ou d'un diplôme supérieur au baccalauréat ? Leur démarche et leur parcours peuvent-ils être comparés avec ceux des autres demandeurs ? Pascale Dietrich-Ragon remarque en effet que « dans les locaux de la DLH, la différence entre les candidats les plus établis et les plus éduqués est souvent décelable avant même qu'ils exposent leur situation » (p. 24). Selon la sociologue, cette catégorie de demandeurs serait bien souvent caractérisée par leur origine populaire, aujourd'hui occultée par une certaine ascension sociale mais n'ayant pas effacé chez eux le sentiment d'appartenir à un entre-deux social, ou à la « classe moyenne populaire » (p.24) comme le dit l'un des enquêtés.

L'un des principaux facteurs que met en évidence Pascale Dietrich-Ragon dans la carrière du demandeur est le caractère implacable de la recherche de logement sur le marché immobilier privé. Certains abandonnent très vite l'idée de se loger sur le marché privé tandis que certains en subissent les épreuves des années durant avant de se décider à faire une demande de



logement social. Une enquêtée partage : « Il y a des pièces que légalement on a pas le droit de te demander, mais si tu chipotes, tu dégages, parce que la plupart des gens vont les donner » (p.27). Les demandeurs ont bien souvent subi des déménagements fréquents et contraints (voire des épisodes sans domicile) et témoignent d'un sentiment d'humiliation lors des visites, voire de discrimination (qui contribue à expliquer la proportion élevée de familles issues de l'immigration parmi les demandes). La faible proportion de demandeurs qui sont propriétaires n'est pas en reste : « Mme S n'a pu acheter que le quart du logement qu'elle occupait en tant que locataire et a dû s'associer avec un couple intéressé par le placement auquel elle verse un loyer » (p. 26).

Passée les épreuves de la recherche de logement viennent les déceptions, voire la désillusion : les demandeurs subissent bien souvent la sur-occupation et a fortiori le manque d'intimité, la mauvaise qualité des équipements et l'indifférence des propriétaires, voire leur mauvaise foi (dégradations cachées lors des visites, non-respect des normes...). Selon Pascale Dietrich-Ragon, les témoignages recueillis recourent « le constat des économistes selon lequel les segments les plus rentables du marché sont la location de luxe et l'habitat bas de gamme » évoqué par Taffin, 2012 (p.30). Le logement social est au contraire valorisé par les demandeurs (parfois idéalisé) pour une plus grande transparence, un plus grand respect des normes et du locataire. Pour les classes populaires les arbitrages imposés par le logement  viennent vite un casse-tête qui affectent leur qualité de vie dans son ensemble (vie de famille, épanouissement au travail, santé...). L'une des décisions les plus délicates est de choisir entre un logement moins coûteux mais qui impose des temps de trajet souvent éreintants, et un logement bien placé qui rogne fortement le pouvoir d'achat, aux dépens notamment des loisirs, des vacances, des dépenses de vêtements, etc. Comme le souligne Pascale Dietrich-Ragon, « au bout du compte, accéder à un logement social s'impose comme la seule façon de résoudre le dilemme cornélien entre « le logement ou la vie » » (p.31). 

Il faut donc bien comprendre que la demande de logement social est souvent l'issue d'un long processus de détérioration de la confiance dans le parc privé, voire de la confiance en soi. Ce dernier point ne tient pas uniquement aux épreuves rencontrées lors de la recherche de logement mais également à un ensemble de difficultés rencontrées  dans la vie sociale des demandeurs. Un sentiment largement partagé est en effet celui de la vulnérabilité sur le marché du travail : précarité, mal-être au travail, salaires insuffisants qui sont perçus comme une injustice et une non-reconnaissance de la part de la société que pourrait pallier le logement social. Fait important, « le moment du passage à la retraite est particulièrement anxiogène » (p.33). Le logement social est alors non seulement une manière de vivre mieux mais également de s'assurer une stabilité sur le long-terme de manière à pouvoir se projeter à nouveau dans l'avenir. Ce sentiment de stabilité est exprimé en ces mots par l'une des enquêtées : « Ma mère [logée dans le parc social] n'a pas besoin d'être propriétaire : elle se vit comme propriétaire » (p.37). C'est également une garantie de stabilité pour les demandeurs fragilisés dans leur vie familiale par une séparation, ou plus généralement par le poids financiers assumé par ceux qui vivent seuls (ce sont 32% des demandeurs). L'une des

enquêtées fait état de la violence ressentie en tant que célibataire en difficultés financières : « Moi, ma première demande d'APL, on m'a sorti en pleine figure : « il faut faire des gosses » » (p.34).

Cette analyse tient jusqu'ici essentiellement compte de la demande de logement social comme un choix par défaut en réponse aux épreuves rencontrées par les demandeurs. Hors il existe une vision réellement positive de ce type de logement, qui incite à un choix par adhésion. Cette vision positive joue sans doute beaucoup dans la décision et pourrait expliquer, le non-recours de la part de ceux qui ne partagent pas cette vision et se sentirait stigmatisé dans une carrière de demandeur. A l'inverse, pour certains demandeurs, la démarche s'est faite toute naturellement, soit, comme pour l'une des enquêtés parce que « il n'y a pas de culture de la propriété chez [elle] » (p. 35) ou plus simplement parce qu'ils ont grandi dans des logements sociaux. La socialisation et le milieu familial sont ici des facteurs déterminants. L'envers de cette adhésion au logement social peut être pour certains une trop grande idéalisation du parc social. Pour pleinement comprendre ce « rêve » de logement social, il faut relever la distinction qu'opèrent les demandeurs eux-mêmes entre un parc social qui correspond à leurs espoirs et le parc « des cités, des ZUS » (p.38) qui fait écho à l'image stigmatisante qui circulent sur le logement social. « L'établissement de ces séparations est une façon de sauvegarder son identité et de lutter contre la disqualification qui pourrait résulter du statut de demandeur » (p.38), analyse Pascale Dietrich-Ragon.

Conclusion critique

L'article permet de contrebalancer l'image négative récurrente qui est associée aux HLM (récits relayés par les médias, idée que l'architecture en est désagréable, etc.) tout en soulignant les différences que les demandeurs dressent eux-mêmes entre les HLM « de cité » et les HLM plus attractifs. Il aurait peut-être fallu envisager un suivi particulier de certains enquêtés afin d'avoir des témoignages plus en aval dans une carrière de demandeur, pour voir comment réagissent les candidats au parc social à de possibles désillusions. En effet la DLH reçoit beaucoup de demandeurs en début de « carrière ». Tiennent-ils le même discours au bout de 3,4,5 ans d'attente ? Dénoncent-ils l'opacité des conditions d'attribution ? Comment réagissent ceux qui se voient attribuer un logement en deçà de leurs attentes, le nombre de refus étant limité ? Peut être y a-t-il un phénomène de revirement vers le parc privé pour ces demandeurs.

Par ailleurs, le parcours des candidats se présentant à la DLH (beaucoup de Parisiens) n'est peut-être pas complètement représentatif de la carrière d'un demandeur de logement social en banlieue parisienne ou même hors d'Ile-de-France. Ces demandeurs là sont sans doute confrontés à des enjeux bien différents et donc à des facteurs d'adhésion au parc social différents.

Un facteur d'incitation à la demande de logement social qui est mis en avant dans l'article est celui de la recherche de stabilité. Or l'enquête de Pascale Dietrich-Ragon date de 2006, et fait suite à une période d'ancrage de la crise du logement en Ile-de-France. Peut-être cette

stabilité était-elle perçue tout autrement par les demandeurs jusqu'à il y a vingt ans. Lors de notre entretien avec le directeur de l'école primaire Emilie-du-Châtelet (Massy Villaine), nous avons discuté du fait que dans les années 1990 les résidents de la cité HLM restaient quelques années puis réussissaient à devenir propriétaire, tandis que le passage dans le parc social semble s'être largement pérennisé. Il serait donc intéressant de mettre en perspective l'article de Pascale Dietrich-Ragon avec une étude de long-terme pour constater l'intensification du critère de stabilité dans un contexte plus précaire.